

faisait pour décourager les investissements privés dans le Nord. Peut-être devrais-je dire plus exactement l'incertitude où l'on se trouvait quant à la position du gouvernement sur les investissements privés. Voilà qui semble être l'essence du principe en cause dans le bill C-193. Le bill me paraît de nature à décourager les investissements privés, et je crois que les observations formulées hier par le député du Yukon (M. Nielsen) nous indiquent clairement ce qui pourrait fort bien arriver dans le Nord canadien, dans le territoire du Yukon et dans d'autres parties du Canada s'il était adopté. Comme le dit le député du Yukon, la compétence de la Commission s'étend sûrement à beaucoup plus qu'aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon justement à cause de ses achats de biens à l'extérieur de ce secteur.

Le secrétaire parlementaire, parlant hier de l'activité de la CENC dans le Nord canadien, nous a indiqué comment se répartissaient les investissements, dans le domaine de la production énergétique, entre le gouvernement et l'entreprise privée. Comme en témoigne le hansard, à la page 2590, il a déclaré:

Le gouvernement fédéral détient, principalement par l'intermédiaire de la Commission d'énergie du Nord canadien, environ 75 p. 100 de la capacité de production d'énergie électrique du Nord; sur le solde, 10 p. 100 appartient à trois réseaux privés et 15 p. 100 est exploité par des sociétés privées dépendant principalement de l'industrie minière.

En évoquant cette situation, le secrétaire parlementaire reconnaît, bien entendu, à juste titre, que la CENC et le gouvernement ne sont pas les seuls responsables de la distribution de l'énergie dans le Nord canadien. Il admet que 25 p. 100 des investissements dans cette région du pays sont de caractère privé. Sauf erreur, le député du Yukon s'est étendu sur la question et y a apporté des précisions quand il a dit que des sociétés privées avaient investi environ 250 millions de dollars dans la distribution de l'énergie et la fourniture de services publics dans des régions du Nord canadien où la Commission jugeait impossible ou impraticable d'offrir des services de ce genre.

Pour expliquer l'attitude du gouvernement, le secrétaire parlementaire a donné la raison des amendements. Comme en fait foi le hansard, à la page 2591, il a déclaré:

La loi que nous étudions aujourd'hui n'a pas été modifiée depuis 1956. On la modifie maintenant afin de permettre à la Commission de satisfaire avec plus de souplesse les besoins des Territoires et d'y planifier à long terme la production de l'électricité.

Peut-être l'expression-clé est-elle «satisfaire avec plus de souplesse». C'est ce que le gouvernement se propose de faire. Je devrais dire que, même si la déclaration n'est pas tellement explicite, elle est très importante à cause de ce qu'elle laisse entendre. Je reprends la citation:

Les modifications proposées sont les suivantes: Premièrement, augmenter de deux membres la Commission. Deuxièmement, accroître le fonds destiné aux études et enquêtes de \$50,000 à \$250,000. Troisièmement, permettre à la Commission de fixer des taux régionaux plutôt que d'appliquer des taux fondés sur le coût d'exploitation de chaque installation.

Peut-être est-ce là l'amendement principal parmi ceux qu'on propose au bill C-193:

Quatrièmement, permettre à la Commission de différer le remboursement du principal et des intérêts dans les cas où les nouvelles possibilités sont supérieures à la demande immédiate.

[M. Lundrigan.]

• (3.40 p.m.)

Cinquièmement, supprimer le besoin où se trouve la Commission d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil pour entreprendre tout projet ou signer tout contrat supérieur à \$50,000.

Ce qui me frappe tout d'abord, après avoir lu les modifications proposées dans le bill C-193, c'est que l'on nous demande d'accepter la proposition selon laquelle on n'obligeant pas chaque installation à fonctionner de la façon la plus efficace, nous encourageons en fait l'inefficacité. La Commission—et cela ressort, depuis plusieurs années, à intervalles réguliers dans des rapports et des témoignages—a été chargée de remplir ses obligations efficacement. Chaque installation devait rendre compte au gouvernement de ses frais d'exploitation, de ses recettes et, des circonstances qui pouvaient provoquer des pertes pour chacune d'entre elles, afin que l'argent des contribuables puisse servir à compenser ces pertes.

Les amendements proposés semblent indiquer que le gouvernement demande à l'ensemble de ces installations de présenter un rapport conjoint et d'indiquer dans les grandes lignes quelle est la situation en matière de distribution d'énergie par la Commission. Le contribuable canadien ou les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne pourraient ainsi plus se rendre exactement compte de l'efficacité de chacune d'elles ainsi que de la mesure dans laquelle leurs recettes profitent à la population locale sous forme de réduction de taux.

Le député du Yukon (M. Nielsen) a signalé hier un fait qui vaut la peine d'être relevé: certaines exploitations du Nord canadien ont été menées avec une telle efficacité que l'une d'entre elles a déclaré un revenu de 600 p. 100 pour une seule année. Bien sûr, on est en droit d'espérer que ces recettes profiteraient aux mandants—et j'emploie ici ce mot dans un sens général—sous forme d'une réduction du prix du courant. Maintenant, suivant le député de Yukon, ce que nous allons maintenant obtenir sera en réalité une hausse des impôts pour les habitants des régions qui ont été prospères et où le rendement a été le plus élevé. Autrement dit, il y a des régions, selon les rapports présentés hier à la Chambre, qui profiteront de l'efficacité des exploitations dans d'autres régions du Nord.

L'aspect le plus grave du projet de loi est peut-être le manque de stimulants offerts aux investisseurs privés dans le Nord, qui hésitent à placer leurs capitaux au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Je prétends que c'est un facteur extrêmement important pour toute la mise en valeur du Nord qui a été celle du Canada au cours de la dernière décennie. En 1969, les représentants de la Yukon Electric Company ont avoué au comité s'inquiéter beaucoup de l'attitude du gouvernement à l'égard des investissements privés; ils ont même demandé si le gouvernement voulait que le secteur privé investisse dans le Nord canadien.

C'est mercredi dernier, je crois, que l'un des députés de la plus jeune province du Canada a posé au ministre